

L'eau

les inondations et le milieu marin

QUESTIONNAIRE
À L'INTÉRIEUR

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations.

C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.

Les enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité.

Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de gestion des risques d'inondation, qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.

Cette consultation nationale, c'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous sommes tous concernés.

Votre avis compte !



Répondez en ligne sur
sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

**Préserver l'eau des rivières,
c'est protéger notre eau potable* et notre santé !**

Avant d'arriver à notre robinet, l'eau est d'abord captée dans une nappe phréatique ou une rivière. Puis elle est traitée pour la rendre potable et acheminée par des canalisations jusqu'à notre robinet. Une fois utilisée, cette eau repart via le réseau d'assainissement (égouts) pour être nettoyée dans une station d'épuration puis rejetée dans la rivière où elle continue son cycle.

* voir « définitions et éclairage » en p.8

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX ET RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION

Retrouver des eaux de qualité, économiser la ressource en eau et réduire les risques d'inondation* est l'affaire de tous les citoyens : collectivités, professionnels, associations, particuliers...

A tous les niveaux, une organisation est mise en place, chacun peut y contribuer !

La gestion de l'eau, comment ça marche ?

Des objectifs européens et nationaux

À travers des directives, les États membres de l'Union européenne se fixent des objectifs ambitieux pour mieux gérer l'eau et les inondations.

	OBJECTIFS
La directive cadre sur l'eau de 2000	Préserver, reconquérir et maintenir le bon état* de nos eaux et de nos milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, nappes souterraines, zones humides, littoral...)
La directive inondation de 2007	- Augmenter la sécurité des personnes - Réduire les dommages - Organiser le retour à la normale en cas de sinistre

Les bassins : territoires de la gestion de l'eau

Le territoire français compte 12 bassins, 7 métropolitains et 5 outre-mer. Dans chacun d'entre eux, le comité de bassin, qui regroupe tous les représentants des usagers de l'eau, fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau. L'agence de l'eau, établissement public de l'Etat, finance les actions de protection de l'eau.

Sur le bassin Loire-Bretagne, des outils pour gérer l'eau

Les plans de gestion pour gérer l'eau et les inondations sont élaborés à l'échelle du bassin. Ils fixent des objectifs et définissent des mesures pour les atteindre. Pour la gestion des eaux, cet outil s'appelle le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage*), il est associé à un programme de mesures qui regroupe les actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Pour la gestion des inondations, c'est le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI*).

À l'échelle locale, des acteurs agissent

Les plans de gestion fixent des orientations, des dispositions juridiques et des mesures qui s'appliquent à tous sur le bassin. Localement, les communes, les intercommunalités, les syndicats de rivières, les usagers (agriculteurs, industriels, pêcheurs...), les associations, mettent en œuvre le Sdage et la stratégie de réduction des risques d'inondation.

Les sept bassins métropolitains



Le bassin Loire-Bretagne :

- 28 % du territoire métropolitain ;
- 13 millions d'habitants ;
- 135 000 km de cours d'eau ;
- 2 600 km de côtes : 40 % de la façade maritime du pays ;
- 2 massifs montagneux anciens : le Massif central et le Massif armoricain ;
- Une vaste plaine centrale traversée par la Loire, le plus long fleuve de France.



Un bassin est une grande cuvette dans laquelle l'eau qui tombe ruisselle. Elle s'enfonce dans le sol ou s'écoule le long des pentes vers les rivières et la mer.

Une consultation pour qui, pourquoi ?

Sur quoi donner votre avis ?

Les projets de plans de gestion des eaux et des inondations du bassin Loire-Bretagne :
- le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)** et son programme de mesures
- le **plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)**.
(Voir les actions en double page centrale)
Ces documents s'appliqueront pour les années 2022 à 2027.

Qui vous consulte ?

Le comité de bassin et l'État élaborent ces plans de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Ils souhaitent aujourd'hui connaître votre avis avant de les adopter définitivement. Le comité de bassin est une assemblée représentative de tous les acteurs de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne : les élus des collectivités locales (40 %), les usagers professionnels ou non (industriels, agriculteurs, associations de défense de l'environnement, de pêche, de consommateurs... : 40 %) et l'État (20 %).

Qui peut répondre et comment ?

Tous les habitants du bassin. Toute association, collectivité, entreprise ou groupe d'acteurs. Plusieurs possibilités pour donner votre avis :
- retourner le questionnaire ci-joint par courrier
- répondez sur : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr
- formulez une contribution libre sur papier ou par courriel à : sdage@eau-loire-bretagne.fr

À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter leurs propositions. Vous avez déjà été consultés en 2012 et 2014 pour l'élaboration du Sdage et du PGRI actuels. En 2018-2019, vous avez été consultés sur les questions importantes que le Sdage et le PGRI 2022-2027 doivent traiter. Vos avis (plus de 6500) ont été utiles : le comité de bassin a renforcé la sensibilisation de l'ensemble des acteurs aux enjeux de l'eau, il a mis davantage en avant le rôle des têtes de bassin versant pour préserver l'eau et pris plus en compte les problèmes liés aux eaux côtières. Enfin, il a insisté sur la poursuite des économies d'eau à tous les niveaux.

Reconquête de la qualité des eaux et réduction des risques d'inondation, un travail sur le long terme !

Les plans de gestion de l'eau durent 6 ans, puis ils sont révisés pour intégrer les améliorations et ajuster les objectifs.



Notre proposition pour les eaux de nos régions en 2027

Enjeu : l'artificialisation des cours d'eau (barrages, dérivations, aménagement des berges...)

L'artificialisation des cours d'eau réduit leur capacité naturelle d'autoépuration et la richesse des habitats pour les espèces. Elle contribue aux risques d'inondation.

Actions principales du Sdage :

- > Supprimer ou aménager les ouvrages qui barrent le lit de la rivière, limiter la création de plans d'eau
- > Permettre la circulation des poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses...)
- > Restaurer le lit et les berges des cours d'eau, recréer des méandres, reconnecter des bras morts
- > Conserver suffisamment d'eau dans les rivières pour une vie aquatique diversifiée.
- > Préserver des zones naturelles de débordement en cas de crue*

Enjeu : les risques d'inondation

Sur le bassin Loire-Bretagne, deux millions de personnes vivent dans des zones potentiellement inondables. Face à ce constat, il convient de mieux connaître les risques, penser des aménagements et une organisation des territoires plus adaptée.

Actions principales du PGRI :

- > Préserver les capacités d'écoulement ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
- > Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
- > Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
- > Réfléchir à la protection contre les inondations apportée par les digues et les barrages en intégrant l'ensemble des conséquences
- > Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
- > En cas d'inondation : se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale

Enjeu : le comblement et le drainage des zones humides (marais, tourbières...)

pour implanter des constructions ou des cultures. Or, elles offrent un habitat naturel riche pour de nombreuses espèces. Elles jouent également un rôle important d'interception des polluants, d'alimentation des rivières et d'atténuation des crues.

Actions principales du Sdage :

- > Préserver les zones humides existantes
- > Entretien, restaurer et reconquérir des zones humides
- > Faire l'inventaire des zones humides pour améliorer leur connaissance et leur prise en compte dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Enjeu : la dégradation des parties amont des cours d'eau

Les « têtes de bassin » participent à l'épuration de l'eau, régulent les débits des rivières et abritent une grande biodiversité. Les conséquences de leur dégradation peuvent être importantes pour l'atteinte du bon état des eaux en aval.

Actions principales du Sdage :

- > Confier aux schémas locaux de gestion des eaux, l'inventaire systématique des parties amont des cours d'eau.
- > Dans ces secteurs, définir des programmes d'actions adaptés.

Enjeu : le manque d'eau accentué par le changement climatique.

L'eau est nécessaire pour de nombreux usages (alimentation en eau potable, irrigation, activités industrielles, loisirs...) mais aussi pour la vie des rivières. En période de sécheresse ces usages peuvent devenir concurrents et le changement climatique aggrave ce risque.

Actions principales du Sdage :

- > Tous les usagers agissent et se concertent pour économiser l'eau, plus particulièrement dans les zones où les besoins sont supérieurs à la ressource disponible :
 - collectivités et industriels : diminuer les fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable, maîtriser les consommations, réutiliser les eaux usées épurées.
 - particuliers : adopter des pratiques sobres, réparer les fuites, utiliser des appareils économes...
 - agriculture : adapter les cultures pour réduire les prélèvements et stocker l'eau en hiver lorsqu'elle est abondante pour la réutiliser en été.
- > S'organiser pour mieux anticiper et gérer les sécheresses

Enjeu : les pollutions des villes et des industries

Les collectivités et les industries rejettent des eaux usées et des substances dangereuses dans les eaux de surface.

Actions principales du Sdage :

- > Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées et mettre aux normes les installations d'assainissement autonome
- > Mieux gérer les eaux de pluie dans les projets d'urbanisme : éviter qu'elles se chargent en pollutions en ruisselant, permettre leur infiltration dans le sol pour éviter qu'elles fassent déborder les stations d'épuration, traiter la pollution qu'elles génèrent...
- > Industries : améliorer les conditions d'élimination des substances dangereuses et des déchets toxiques

Enjeu : le littoral, lieu d'attractivité et réceptacle de toutes les pollutions, accueille de nombreuses activités : tourisme, baignade, pêche, production de coquillages, ports... et abrite des zones de grand intérêt écologique, marais littoraux et estuariens.

Actions principales du Sdage :

- > Réduire la pollution diffuse* qui arrive sur le littoral et contribue à la prolifération des algues vertes et des eaux colorées
- > Collecter et traiter tous les rejets d'eaux usées (des ports, des bateaux, des particuliers, des campings...)
- > Restaurer et protéger la qualité sanitaire des eaux pour la baignade, la conchyliculture et la pêche à pied
- > Protéger et restaurer les marais, vasières... et limiter l'artificialisation de la côte ; préserver les zones naturelles de débordement en cas de submersion marine
- > Limiter l'impact sur la biodiversité des activités humaines (dragages, extraction de matériaux...)
- > Face au changement climatique, anticiper les besoins en eau potable dans les zones de développement démographique et touristique et prévenir les remontées d'eau salée dans les eaux douces par une maîtrise des prélèvements.

Enjeu : les pollutions agricoles

Les engrais (nitrates, phosphore) et les pesticides se retrouvent partiellement dans les rivières, les nappes souterraines ou le littoral et créent des pollutions.

Actions principales du Sdage :

- > Diminuer l'usage des pesticides et réduire l'apport d'engrais par des systèmes de cultures adaptés.
- > Interception des pesticides et les engrais avant qu'ils ne se retrouvent dans les cours d'eau et les nappes : création de haies, bandes enherbées, couverture des sols, végétalisation des fossés...)
- > Cibler les actions de lutte contre les pollutions sur les zones les plus vulnérables : aires d'alimentation de captage, plan d'eau pour l'eau potable...

Enjeu : faire adhérer et participer tous les acteurs à la préservation de l'eau.

La reconquête de la qualité de l'eau passe par une prise de conscience et un engagement de tous les citoyens et acteurs sur les territoires.

Actions principales du Sdage :

- > Renforcer la participation des acteurs locaux aux prises de décision pour l'eau, les faire dialoguer pour dégager des solutions partagées
- > Renforcer la cohérence avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- > Aider les acteurs locaux à s'organiser pour restaurer les milieux aquatiques
- > Mieux prendre en compte les aspects économiques lors des prises de décision
- > Sensibiliser les citoyens pour mieux comprendre les enjeux de l'eau et agir pour sa préservation.
- > Améliorer la connaissance et l'accès à l'information sur l'eau, les milieux naturels, les pollutions notamment par les micropolluants, les risques...

DONNEZ- NOUS VOTRE AVIS

Répondez en ligne sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

ou renvoyez ce questionnaire avant le 1^{er} septembre 2021 à : Secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne
Agence de l'eau - 9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2

Le plan de gestion des eaux Sdage

1 - Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (voir double page centrale) vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux suivants ?

- Garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures.
- Préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer.
- Partager la ressource disponible et adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses.
- S'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace.

complètement assez peu pas du tout

2 - Atteindre les objectifs du Sdage suppose de maintenir les dynamiques territoriales, les contraintes réglementaires et l'effort financier actuels. Les moyens proposés pour les atteindre vous semblent-ils être adéquats ?

complètement assez peu pas du tout

4 - Pensez-vous que d'autres politiques publiques devraient mieux intégrer les enjeux liés à l'eau et aux inondations ?

oui non

Si oui lesquelles ?

5 - Avez-vous d'autres suggestions pour compléter ces propositions ?

Le plan de gestion des risques d'inondation PGRI

3 - Dans un contexte de changement climatique, le projet de plan de gestion des risques d'inondation 2022-2027 vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux suivants ?

- accroître la sécurité des populations face aux inondations
- réduire le coût des dommages
- accélérer le retour à la normale des territoires sinistrés

complètement assez peu pas du tout



Merci d'avoir répondu

Vous pouvez répondre sur internet : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr



Pour une meilleure analyse et restitution de vos réponses, merci de nous indiquer :

Le code postal de votre commune

Vous avez : moins de 25 ans entre 25 et 34 ans entre 35 et 49 ans entre 50 et 64 ans 65 ans et plus

Vous êtes : un homme une femme

Votre activité :

- agriculteur
- artisan / commerçant / chef d'entreprise
- cadre et profession intellectuelle supérieure
- profession intermédiaire (technicien, contre-maître...)
- employé
- ouvrier
- retraité
- inactif
- lycéen
- étudiant

Comment avez-vous été informé de cette consultation ?

- internet
- réseaux sociaux
- médias (presse, radio, TV)
- réunion ou débat public
- autre (précisez) :

Vous habitez une commune de :

- moins de 2 000 habitants
- 2 000 à 20 000 habitants
- 20 000 à 100 000 habitants
- 100 000 habitants et plus

Ce questionnaire du comité de bassin Loire-Bretagne et du préfet coordonnateur du bassin fera l'objet d'un traitement statistique dans le cadre de la consultation du public sur les projets de Sdage et de PGRI 2022-2027. Ce questionnaire est strictement anonyme. Conformément au règlement général relatif à la protection des données (RGPD), le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne collecte les données à caractère personnel que vous communiquez dans les rubriques dédiées à l'expression libre. Ces données ne seront pas utilisées dans le cadre de l'exploitation des réponses et l'établissement des statistiques.

Vous pouvez exercer vos droits au titre du RGPD - droit d'accès aux données, droit de rectification et de suppression des données collectées et droit de limitation à la collecte des données - auprès de la délégation à l'information et à la communication ou auprès du délégué à la protection des données de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à l'adresse suivante : cil_dpd@eau-loire-bretagne.fr

Les données collectées seront conservées par application du référentiel d'archivage de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Vous souhaitez donner votre avis sur le plan de gestion d'un autre bassin, rendez-vous sur : www.eaufrance.fr

L'eau vous remercie

Poursuivre les efforts vers le bon état des eaux

Retrouver des eaux en bon état* : un travail de longue haleine !

L'objectif ambitieux que le comité de bassin s'était donné en 2016 était de 61 % des rivières, plans d'eau et eaux côtières en bon état en 2021. Aujourd'hui, 24 % des eaux sont en bon état et 10 % en sont proches. C'est pourquoi le comité de bassin propose de maintenir l'objectif qu'il s'était initialement fixé :

- en concentrant une partie des moyens et des efforts sur ces 10 % proches du bon état pour une progression rapide
- en faisant progresser les eaux en état médiocre ou mauvais vers le bon état.

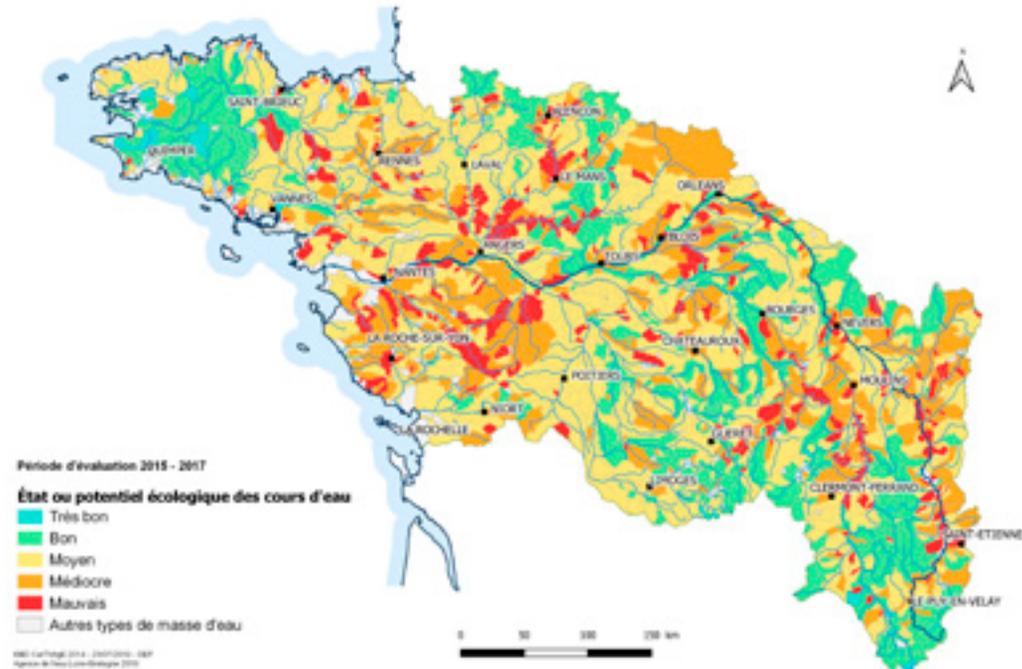
Ce qui s'est amélioré

Même si l'état global des eaux s'améliore lentement*, des progrès significatifs ont été accomplis dans certains domaines :

- en 30 ans, le phosphore a été divisé par 4 dans les rivières du bassin grâce au renforcement de l'épuration des eaux usées des villes et des industries
- 87 % des eaux souterraines sont en bon état quantitatif
- 80 % des eaux côtières du bassin sont en bon état écologique
- les teneurs en nitrates ont fortement diminué dans les zones sensibles aux algues vertes et de captages pour l'eau potable

La réduction de polluants (nitrates, ammonium et phosphore), sur le long terme, entraîne une lente amélioration de la biologie. On observe des résultats positifs sur les macro-invertébrés (petits animaux vivants au fond de la rivière) et les plantes aquatiques (macrophytes) mais des résultats modérés sur les poissons et les algues microscopiques (diatomées).

État écologique des cours d'eau en 2017 • Bassin Loire-Bretagne



Ils agissent pour la qualité des eaux !

Près de chez vous, collectivités, syndicats de rivières, agriculteurs, industriels, associations... mènent des actions pour améliorer la qualité des eaux et des rivières.

Ces actions portent leurs fruits. Il faut les poursuivre, les intensifier. Certaines nécessitent du temps pour produire leur effet.

- Les collectivités et les industries rejettent moins d'eaux usées et les stations de traitement sont plus performantes.
- Les agriculteurs modifient leurs pratiques pour réduire les pollutions diffuses*. Pour l'irrigation, la généralisation de la gestion collective des prélèvements permet de mieux s'adapter à la ressource disponible.
- Les collectivités et les particuliers font des économies d'eau. L'industrie a diminué ses prélèvements.
- Des collectivités et des syndicats de rivières engagent des programmes de restauration des cours d'eau qui permettent de retrouver des rivières vivantes.

Voir des initiatives concrètes pour l'eau sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr (retours d'expériences)

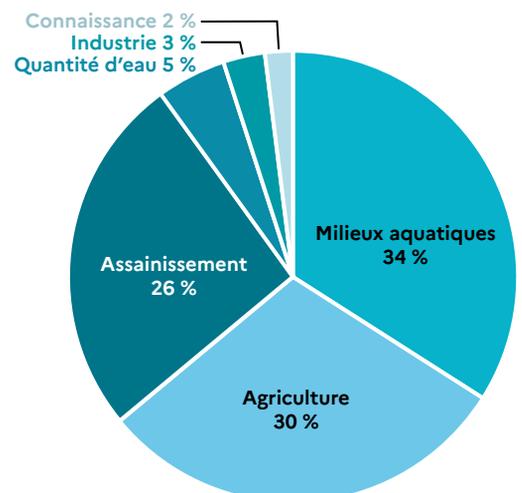
Des efforts à poursuivre avec le Sdage 2022 - 2027

Il faut poursuivre les efforts et les intensifier pour retrouver des eaux en bon état. L'artificialisation des rivières et les pollutions diffuses* (nitrates, phosphore, pesticides) restent les principales causes de dégradation des eaux. Des problèmes de manque d'eau sont présents et le changement climatique les accentue. C'est pourquoi, près de la moitié des modifications apportées à l'ancien Sdage portent sur l'adaptation au changement climatique. Tels sont les grands enjeux du Sdage 2022-2027 et de son programme d'actions.

Des moyens pour avancer ensemble

Pour atteindre ces objectifs, un programme de mesures prévoit 3,6 milliards d'euros et identifie 10 750 actions/travaux à mettre en place localement entre 2022 et 2027. Les redevances perçues sur les factures d'eau des usagers sont une source de financement importante de ces actions. Comme pour le Sdage précédent, cela représente une contribution financière moyenne de 45 € par an et par habitant pour atteindre 61 % des eaux en bon état. Atteindre 100 % nécessiterait de multiplier par 3 ou 4 cet effort.

Un effort collectif de 600 millions d'euros par an dans les domaines suivants :



L'eau au cœur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

L'eau alimente nos robinets, arrose nos cultures, permet le fonctionnement de nos usines, embellit et rafraîchit nos villes. Les rivières, lacs ou bords de mer nous accueillent pour nos loisirs. De la plante aquatique à l'économie locale, les usages de l'eau sont divers et liés. Pour préserver au mieux ces usages et la bonne qualité de l'eau, sa gestion doit être prise en compte en amont dans l'ensemble des secteurs d'activités et des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'énergie, l'alimentation, l'agriculture, l'environnement

Eau potable, eaux usées, eau des rivières,
des plans d'eau, des nappes, des zones humides,
eaux pluviales, eaux d'irrigation, eaux de baignade...

A partir de mi-mai 2021,

donnez aussi votre avis sur les actions pour le milieu marin...

Sur les 5 500 km de côtes françaises, le bassin Loire-Bretagne en compte 2 600. Plus de 80 % de la pollution des mers provient de la terre via les fleuves ou par ruissellement et déversement à partir des zones côtières.

S'intéresser à la qualité des eaux, c'est aussi préserver les milieux marins.

Plus d'informations sur www.merlittoral2030.gouv.fr

Retrouver les résultats de la consultation à partir du 15 octobre 2021
sur sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

*Définitions et éclairage !

- **Qu'est-ce qu'une eau en bon état ?** : elle permet une vie animale et végétale riche et variée, sans produits toxiques et elle est présente en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Le classement des eaux comprend cinq catégories : mauvais / médiocre / moyen / bon / très bon.
- **Comment est mesuré le bon état ?** L'état des eaux se mesure à travers 33 paramètres biologiques ou physico-chimiques. Si un des paramètres est moins que « bon », le cours d'eau n'est pas en bon état. Aujourd'hui 98 % des masses d'eau bénéficient d'au moins une mesure ce qui permet de disposer d'une information quasi complète, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années.
- **L'état des eaux a-t-il régressé ?** Depuis la mise en œuvre du Sdage 2016-2021, l'état des eaux n'a pas régressé. Il s'est légèrement amélioré. Même si en 2016, 30 % des eaux étaient considérées en bon état alors qu'aujourd'hui seules 24 % le sont. Pourquoi ? C'est simple, les méthodes d'évaluation de l'état des eaux ont évolué, elles sont plus fiables. Ainsi l'état des eaux est aujourd'hui mieux connu. A méthode équivalente, on peut dire que l'état des eaux s'est légèrement amélioré.
- **Eau brute et eau potable** : l'eau brute est l'eau captée dans les nappes ou les rivières destinée à être traitée pour la rendre potable. Protéger cette ressource permet d'éviter la mise en place de traitements complexes et coûteux.
- **Sdage** : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **Sage** : Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux est un plan de gestion locale de l'eau élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) représentative de l'ensemble des usagers. 57 Sage couvrent une grande partie du bassin Loire-Bretagne.
- **PGRI** : plan de gestion des risques d'inondation
- **Inondation** : submersion lente ou rapide d'installations ou d'habitations, due à un débordement d'eau (souterraine ou superficielle). Les inondations ont lieu en cas de crues ou suite à un épisode pluvieux trop important.
- **Crue** : phénomène naturel qui correspond à une montée plus ou moins rapide du niveau d'un cours d'eau, avec parfois un débordement du lit de la rivière. Les crues font partie du cycle de vie des rivières et participent au maintien de la biodiversité.
- **Pollutions diffuses ou ponctuelles** : les pollutions diffuses ont une (ou des) origine(s) généralement connue(s) mais pour lesquelles il est impossible de repérer géographiquement les rejets car ils sont diffus sur le territoire (ex. : les pesticides, les nitrates...). Elles sont ainsi difficiles à traiter, il faut donc les réduire à la source. Par opposition, la pollution ponctuelle provient d'un site identifié, par exemple le point de rejet d'une station d'épuration.